REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 193 DU 30 AOUT 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS DES GOUVERNEURS DE PROVINCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/94 du 15 avril 2016 portant Organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique;

DECRETE:

Article 1 : Est nommée Conseiller Socioculturel du Gouverneur de la Province RUYIGI :

Madame Alphonsine NAHAYO.

M

4

Bo

Article 2 : Sont nommés :

- Conseiller Economique du Gouverneur de la Province CIBITOKE :

Monsieur Ruben TUBIRABE;

- Conseiller Socioculturel du Gouverneur de la Province CIBITOKE :

Madame Jeanne Marie CITEGETSE.

Article 3: Est nommée Conseiller Socioculturel du Gouverneur de la Province KARUSI:

Madame Vanessa BUTOYI.

- Article 4: Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.
- Article 5 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 30 août 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA FORMATION PATRIOTIQUE,

Pascal BARANDAGIYE.

Kyan